



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Édition 2026

CATALOGUE DE FORMATIONS



Adapter nos lieux de vie
au changement climatique,
réinvestir le bâti existant,
aménager avec sobriété

TROIS AXES POUR UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ATTENTION DES ÉLUS ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Nos façons de construire et d'aménager se renouvellent et s'appuient désormais sur les principes de sobriété foncière, d'économies d'énergie et de préservation de la biodiversité.

Pour appréhender ces nouvelles manières de faire, le CAUE27 vous propose ses formations construites à partir des questions que vous vous posez. Nous puisons dans notre expérience de conseil sur le terrain pour monter leur contenu et vous apporter cet éclairage adapté aux caractéristiques du département de l'Eure.

Nous cherchons à répondre à vos besoins dans l'exercice de votre mandat ou dans vos pratiques professionnelles et visons à ce que ces formations vous donnent des clés de compréhension des enjeux d'aménagement et des moyens d'actions pour y répondre.

La formation fait partie des missions assurées par le CAUE27 et financées par le Conseil départemental. L'accès à ces formations au catalogue est donc ouvert à chacun des élus et professionnels du territoire sur inscription dans la limite des places disponibles.

Le CAUE27 peut également organiser des sessions à destination des élus et/ou agents de votre intercommunalité ou de votre commune sur un sujet au programme 2024 ou sur un sujet spécifique.

N'hésitez pas à nous contacter.

Nous regarderons ensemble la formation qui répond à vos besoins.

TROIS THÉMATIQUES POUR DÉCLINER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMENT ADAPTER NOS LIEUX DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE?

Cour d'école, cimetière, mares, parking, place publique, terrain de sport... Nous vous donnons les principes pour aménager vos espaces publics avec sobriété et pour offrir à tous un confort d'usage en toutes saisons.

- **Transformer la cour d'école de ma commune**
Mercredi 24 juin 2026
Public : élus, agents des collectivités, équipe enseignante
- **Des arbres pour demain**
Jeudi 08 octobre 2026
Public : élus et agents des collectivités

COMMENT RÉINVESTIR LE BÂTI EXISTANT?

Équipements publics, bâti ancien, architecture de la Reconstruction d'après-guerre... Nous vous donnons les clés du réinvestissement du patrimoine bâti dans le respect de ses caractéristiques architecturales.

- **Enrichir sa culture architecturale**
Mardis 17 et 31 mars 2026
Public : élus, instructeur du droit des sols
- **Reconstruction, une architecture à révéler**
Mardi 02 juin 2026
Public : élus, architectes, agents de collectivité, médiateurs culturels
- **Le réemploi des matériaux, pour une architecture de l'économie circulaire**
Mardi 22 septembre 2026
Public : élus, architectes, professionnels
- **Croiser rénovation architecturale et énergétique des équipements publics**
Mardi 17 novembre 2026
Public : élus

04

06

08

10

12

14

16

18

COMMENT AMÉNAGER AVEC SOBRIÉTÉ?

Consommation foncière, ZAN, économie d'énergie et production d'énergie renouvelable... Nous vous donnons les clés pour développer votre commune avec sobriété.

- **Aménager sa commune rurale**
Mardis 13 octobre et 03 novembre 2026
Public : élus et secrétaires de mairie
- **Les fondamentaux de l'urbanisme**
Mardi 1^{er} et mercredi 02 décembre 2026
Public : élus, professionnels, agents de collectivité

AUTRES FORMATIONS POUR VOS TERRITOIRES

- **Les clés de l'urbanisme :**
 - PLU(I), mode d'emploi
 - Construire en cœur de bourg
 - Vers l'équilibre énergétique d'un territoire
- **L'économie de l'aménagement :**
 - Comprendre les clés de la revitalisation des centres-bourgs
- **L'aménagement des espaces publics :**
 - Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics de ma commune
 - Apprendre à conduire le vivant pour la gestion d'espaces paysagers et naturels

VOTRE ORGANISME DE FORMATION

- Identification administrative
- Conditions générales de vente
- Règlement intérieur

20

22

24

26

28

29

29

30

32

33

35



Comment adapter
nos lieux de vie
au changement
climatique?

TRANSFORMER LA COUR D'ÉCOLE DE MA COMMUNE



Les cours de récréation sont bien souvent asphaltés, et ne disposent que de peu de mobiliers support d'usage pour les enfants. Ce sont pourtant des espaces où les enfants passent une grande partie de leurs journées.

Afin d'adapter ces espaces aux impacts du changement climatique et améliorer le confort de tous les usagers, de nombreuses communes décident de réaménager la cour de récréation. Elles concertent les élèves et la communauté éducative pour imaginer un projet qui offre davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Venez découvrir les principes de ces aménagements en visitant une cour de récréation transformée qui les intègre !

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Imaginer l'aménagement de la cour d'école comme élément de la trame verte et bleue communale
- Revisiter les usages de la cour de récréation pour intégrer cet espace au projet pédagogique de l'établissement
- Intégrer une démarche de concertation avec les publics concernés

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Discerner les principes de la multifonctionnalité des cours de récréation
- Construire un projet vertueux s'appuyant sur le contexte et les spécificités du site

PROGRAMME

13H45

RDV à l'école élémentaire de Boissey-le-Châtel

14H00 - 16H30

Présentation du CAUE27 sur les enjeux d'aménagement et de renaturation des cours d'école

Présentation du projet d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire par les concepteurs du projet

Retour d'expérience sur le processus du projet et sur l'appropriation des cours par les enfants et l'équipe de l'école, par les élus de la commune

Visite de la cour de récréation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite de réalisation

INTERVENANTS

- Yann BRIGODIOT – Paysagiste, CAUE27
- Éric GERMAIN – Paysagiste urbaniste, Folius Écopaysage
- Laurent DUCHATEAU – Ancien maire de Boissey-le-Châtel
- Alice PERRIN – Architecte et urbaniste OPQU, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mercredi 24 juin 2026

DURÉE :
1/2 journée (3h45)

PUBLIC :
Élus, agents de collectivités, équipe pédagogique des écoles

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Boissey-le-Châtel -
Ecole élémentaire, 2
Grande rue

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min.10 – max. 30

TARIF :
0 € (les coûts de formation sont pris en charge par la part de la taxe d'aménagement que le Conseil départemental de l' Eure reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mercredi 10 juin 2026

DES ARBRES POUR DEMAIN



L'arbre bénéficie d'un formidable capital sympathie auprès du public. En période de changement climatique, il s'affirme également comme un régulateur hydrique et thermique efficace et économique.

Pour autant, il reste encore trop rare dans les rues et sur les places de nos bourgs et de nos villages. Et lorsqu'il existe déjà, les menaces qui pèsent sur son développement sont nombreuses et quelquefois inattendues.

La formation s'attachera à présenter l'intérêt de planter des arbres sur l'espace public. Les motivations qui ont prévalu dans le passé sont différentes de celles d'aujourd'hui. Leur identification permettra de préciser, pour chaque cas, la meilleure manière d'assurer le développement du patrimoine arboré local. La pérennité de l'arbre sera au centre des échanges avec les participants tant sous l'angle des bonnes pratiques de plantation et de gestion que sous celui des stratégies communales à mettre en œuvre.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'intérêt de l'arbre sur l'espace public, tant dans ses dimensions patrimoniales que fonctionnelles
- Présenter l'expérience d'une commune rurale ayant développé une stratégie de préservation et de développement du patrimoine arboré local
- Favoriser les pratiques d'entretien favorables au développement pérenne de l'arbre

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Revisiter les espaces publics de sa commune pour préserver les arbres existants et favoriser la pérennité des nouvelles plantations.
- Identifier les pratiques communes les plus préjudiciables au patrimoine arboré.
- Comprendre les objectifs et l'intérêt d'une stratégie globale de préservation et de développement de la trame arborée locale

PROGRAMME

MATIN : 9H00 - 12H30

Tour de table : pourquoi êtes vous là ?

L'arbre patrimonial :

- rappel des formes arborées historiques présentes le long des voies publiques et sur les places de l'Eure,
- cas particulier des arbres à fort intérêt environnemental,
- gestion de l'arbre ancien, taille et élagage, mesures de préservation et de labélisation, anticiper les opérations d'abattage.

Atelier collectif : Aménager les abords d'un chêne quadriséculaire

L'arbre pour demain :

- l'intérêt de l'arbre en période de changement climatique en tant que régulateur thermique et accélérateur d'infiltration des eaux pluviales,
- les facteurs défavorables au développement de l'arbre urbain (sécheresses, maladies, présence des réseaux ...) et les moyens d'y remédier,

Déjeuner libre à la charge des participants

APRÈS-MIDI : 14H00 - 17H00

Visite commentée : l'inventaire des arbres de la commune de Lyons-la-Forêt et les aménagements réalisés (parc, parking végétalisé, verger communal).

Quizz sur les bonnes pratiques de plantation et d'entretien pour préserver les arbres.

Tour de table : les bonnes idées à retenir

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique illustré
- Prise de paroles libres
- Visite de réalisations
- Atelier collectif sur cas concrets

INTERVENANTS

- Jean-Marc COUBÉ – Paysagiste, CAUE27
- Virginie LOLIVIER – Paysagiste, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Jeudi 08 octobre 2026

DURÉE :
1 jour (6h30)

PUBLIC :
Élus et agents de collectivités

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEUX :
Lyons-la-Forêt -
Salle des fêtes, 4 rue
du Bout du bas

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 10 – max. 20

TARIF :
0 € (les coûts de formation sont pris en charge par la part de la taxe d'aménagement que le Conseil départemental de l'Eure reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 22
septembre 2026



Comment réinvestir
le bâti existant?

ENRICHIR

SA CULTURE ARCHITECTURALE



Les CAUE 76 et 27 organisent deux jours de formation afin de développer une culture architecturale et disposer d'éléments de connaissance du territoire pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette formation apportera aux participants toutes les connaissances et les outils pour mieux identifier les dossiers à enjeux, faciliter l'appréciation qualitative d'un dossier, afin de pouvoir proposer une meilleure médiation vers les pétitionnaires. Elle est destinée aux instructeur(trice)s gestionnaires des autorisations d'urbanismes, aux agents des collectivités (services planification, urbanisme, aménagement) et aux élus.

Cette formation sera rythmée par des apports théoriques, des exercices pratiques, des visites commentées et laissera une grande place à l'interaction entre participants. Des fiches pratiques seront distribuées en fin de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer une culture architecturale commune
- Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire
- Mieux identifier les dossiers à enjeu.
- Faciliter l'appréciation qualitative d'un dossier
- Favoriser une meilleure médiation vers le pétitionnaire

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Approfondir sa connaissance sur l'histoire et le vocabulaire architectural
- Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire
- Développer son analyse critique sur un projet neuf ou une rénovation
- Analyser et déterminer les pistes d'amélioration d'un projet
- Savoir juger de la bonne insertion d'une construction dans son contexte paysager, urbain, patrimonial

PROGRAMME

MARDI 17 MARS : 9H30 – 17H00

- Approfondir ses connaissances sur l'histoire de l'architecture
- Introduction à l'histoire de l'architecture - les grands courants de l'Europe occidentale jusqu'au 19^{ème} siècle
 - Ateliers pratiques en salle

Déjeuner libre à la charge des participants

Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire

- Visite commentée des différentes typologies architecturales, de la maison à colombages à la maison du 20^{ème} siècle
- Atelier en salle et conclusion de la journée

MARDI 31 MARS : 9H30 – 17H00

- Approfondir ses connaissances sur l'histoire de l'architecture
- Introduction à l'histoire de l'architecture - les grands courants de l'architecture moderne du début du 20^{ème} siècle à aujourd'hui

Déjeuner libre à la charge des participants

- Développer son analyse critique sur un projet architectural
- Analyse des qualités d'un projet - construction neuve, rénovation et extension
 - Exercices pratiques, échanges et débats

Conclusion de la formation : distribution d'outils pratiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Visite de réalisations
- Ateliers en groupe

INTERVENANTS

- Christelle BERGER – Architecte conseil, CAUE27
- Sandrine LE DOARE – Architecte conseil, CAUE76
- Jérôme VASSEUR – Architecte conseil, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 17 et 31
mars 2026

DURÉE :
2 jours (12 h)

PUBLIC :
Élus, services
instructeurs, agents
de collectivités

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Evreux - DDTM27, 1
av du Maréchal Foch

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0€ (Le coût de
la formation est
pris en charge par
la part de la taxe
d'aménagement que le
Conseil départemental
reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 3 mars 2026

RECONSTRUCTION, UNE ARCHITECTURE À RÉVÉLER



Très présente en Normandie, l'architecture de la Reconstruction est méconnue. Bâtie au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle incarne l'avènement d'une société nouvelle tournée vers la modernité. Toutefois, elle est peu à peu devenue un cadre de vie ordinaire et l'on ne décèle plus son caractère innovant.

Comment identifier l'architecture de la Reconstruction ? Quelles sont ses qualités et spécificités ? Comment mieux préserver ce patrimoine bâti il y a 80 ans ? Comment l'adapter aux modes de vie actuels ?

La formation que vous proposent les CAUE27 et 76 vise à vous donner les clés de lecture des qualités et spécificités de la Reconstruction afin de vous aider à la préserver et à l'adapter aux modes de vie d'aujourd'hui. Vous apprendrez à identifier la variété formelle de ce bâti et de cet urbanisme, vous appréhendez à travers des exemples les possibilités de préservation et d'évolution de ce patrimoine. Une visite du centre-ville de Pont-Audemer permettra d'en apprécier la richesse.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir des connaissances générales sur les formes urbaines et architecturales de la reconstruction
- Reconnaître l'architecture de la reconstruction, ses enjeux d'entretien, de préservation et d'évolution

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Identifier les fondamentaux de la reconstruction (sociaux, architecturaux et urbains)
- Identifier les problèmes actuels liés au bâti et envisager de bonnes pratiques
- Envisager des pistes d'évolutions pour valoriser la reconstruction dans la ville
- Appréhender les actions possibles d'une reconnaissance patrimoniale

PROGRAMME

MATIN : 9H – 12H

Connaître et comprendre l'architecture de la Reconstruction.

- Les moyens constructifs et choix stylistiques initiaux
- La variété du bâti et des formes architecturales
- Le renouvellement du paysage urbain

La rénovation du bâti et l'évolution du paysage de la reconstruction.

- Atelier de sensibilisation aux bonnes pratique et aux outils de protection

Déjeuner libre à la charge des participants

APRÈS-MIDI : 14H – 17H

Visite commentée du centre-ville de Pont-Audemer.

- Présentation in situ des spécificités de la reconstruction de Pont-Audemer
- Débriefing à l'issue de la visite

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique illustré
- Atelier pratique
- Visite du centre-ville de Pont-Audemer

INTERVENANTS

- Jérôme VASSEUR – Architecte, CAUE27
- Gilles PESQUET – Architecte, CAUE76

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 02 juin 2026

DURÉE :
1 jour (6h)

PUBLIC :
Élus, agents des collectivités,
médiateurs culturels

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Pont-Audemer - Salle
rouge de la Salle
d'armes, 4, pl. du
Général de Gaulle

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0 € (les coûts de
formation sont
pris en charge par
la part de la taxe
d'aménagement que le
Conseil départemental
reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 19 mai 2026

LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX, POUR UNE ARCHITECTURE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Vous êtes élu(e), maître d'ouvrage ou professionnel(le) impliqué dans des projets de construction ou de réhabilitation en Normandie ? Alors, cette journée de formation est faite pour vous !

Dans notre contexte de raréfaction des ressources et d'adaptation au changement climatique, l'accès aux matériaux est effectivement devenu un enjeu majeur. Pour y répondre, une économie circulaire se développe et fait émerger de nouvelles filières !

Mais comment ces matériaux de réemploi se conforment-ils au contexte réglementaire ? Dans quelle mesure peuvent-ils répondre aux besoins de construction et de rénovation ?

Pour apporter des réponses à vos questions, l'URCAUE Normands a le plaisir de vous inviter à cette formation animée par une diversité d'intervenants spécialistes en architecture, économie circulaire et réemploi ! L'évènement est organisé à la plateforme de Plateau Circulaire (Caen) afin d'être en immersion concrète.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux du réemploi des matériaux de construction.
- Savoir comment une économie circulaire normande se développe dans le domaine du bâtiment.
- Connaitre le potentiel du réemploi pour valoriser l'histoire des matériaux et enrichir le projet architectural.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre le processus réglementaire complet de dépose, reconditionnement et revalorisation des matériaux.
- Maîtriser les fondamentaux pour intégrer le réemploi dans les projets de marché public ou privé.
- Savoir comment mobiliser les acteurs de la filière pour passer à l'opérationnel dans vos projets.

PROGRAMME

MATIN : 9H30 – 12H30

Introduction : les enjeux environnementaux, culturels et économiques du réemploi

Les points essentiels de l'économie circulaire et du réemploi

- Les fondamentaux techniques et les outils pour intégrer le réemploi dans un marché public ou privé.
- Quelles solutions réglementaires et architecturales en cohérence avec les principes de l'économie circulaire ?
- Visite commentée des ateliers de reconditionnement de Plateau Circulaire

Déjeuner libre à la charge des participants

APRÈS-MIDI : 14H00 – 17H00

Les acteurs et projets de développement de la filière normande

- La Région Normandie, catalyseur de projets !
- La filière réemploi en Normandie et ses grands projets de développement

Retours d'expériences et expérimentations

- Architecture et réemploi : Retour d'expérience d'un architecte enseignant
- Atelier pédagogique de mise en situation de diagnostic d'un matériau

Conclusion : comment le réemploi peut-il enrichir le projet architectural ?

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique, visite commentée de la plateforme, atelier

INTERVENANTS

- Frédéric ADAM – co-fondateur de Plateau Circulaire
- Paul MAZZAVOLO – associés de Espace disponible
- Emmanuelle ONNO – Chargée de projet éco-construction, Région Normandie
- Germain GODARD – Architecte, CAUE27
- Julien CHOPPIN – Architecte et enseignant à l'ENSA Normandie (sous réserve)
- Sébastien POTTIER – coordinateur de développement de projets chez Grand Chantier

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 22
septembre 2026

DURÉE :
1 jour (6h00)

PUBLIC :
Élus, agents
de collectivité,
professionnels

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Grentheville (14540)
- Plateau circulaire, 4
rue des Frères Chappe

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 10 – max. 30

TARIF :
0 € (la mission forma-
tion est financée par
l'Union régionale des
CAUE Normands)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 8 septembre
2026

RÉNOVATION ARCHITECTURALE ET ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Comment rénover les mairies, écoles, salles des fêtes et bâtiments publics qui sont devenus vieillissants, inadaptés, et/ou énergivores ? A l'heure des économies d'énergie ou dans le cadre de communes nouvelles, vous êtes de nombreux élus à nous poser cette question.

La formation que vous propose le CAUE27 a pour objectif de vous expliquer les points de vigilance à connaître pour s'engager dans un projet de rénovation, quelles sont les étapes clés et acteurs principaux à intervenir. Il s'agit notamment d'identifier les besoins auxquels répondre dans une approche globale à la fois énergétique, architecturale et urbaine.

Le programme d'une demi-journée sera illustré par la visite de l'école de musique et de théâtre Maurice Duruflé à Louviers, un projet inspirant de reconversion d'un couvent des pénitents, devenu prison et aujourd'hui équipement public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Aborder les enjeux de préservation du patrimoine et d'adaptation à la réglementation thermique
- Comprendre les opportunités de renouvellement urbain et architectural que peut représenter une rénovation énergétique

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Savoir questionner les nouveaux besoins aux différentes échelles urbaine, architecturale et énergétique
- Connaître les différentes étapes d'un projet « type » de rénovation globale d'un bâtiment public

PROGRAMME

13H30 – 17H30

Rénover un équipement, c'est croiser les échelles urbaine, architecturale et énergétique.

- Définir les nouveaux besoins à l'échelle communale
- Respecter et renouveler l'identité urbaine et architecturale du bâtiment
- Tendre vers une approche globale de rénovation

Processus « type » d'un projet de rénovation.

- Les étapes clés pour une rénovation architecturale et énergétique
- Les acteurs à solliciter et leur articulation

Visite commentée de l'école de musique et de théâtre Maurice Duruflé de Louviers

- Présentation du projet de rénovation globale par un élu local
- Les facteurs de réussite du projet : caractéristiques architecturales de l'existant et particularité du programme de l'équipement culturel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique illustré
- Visite d'équipement

INTERVENANTS

- Germain GODARD – Architecte, CAUE27
- Christelle BERGER – Architecte, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 17
novembre 2026

DURÉE :
1/2 journée (4h)

PUBLIC :
Élus, agents
de collectivités

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Louviers - École de
musique et de théâtre
Maurice Duruflé, 1
rue des Pénitents

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0 € (Le coût de la
formation est pris en
charge par la part de
la taxe d'aménage-
ment que le Conseil
départemental
reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Jeudi 22 octobre 2025



Comment
aménager
avec sobriété?

AMÉNAGER

SA COMMUNE RURALE



Nos campagnes font aujourd'hui face à de profondes mutations, appelant des changements importants dans la manière de concevoir leur développement.

Comment adapter le bâti et les espaces publics au changement climatique, réduire les dépenses énergétiques, préserver les terres agricoles... tout en considérant les spécificités architecturales, urbaines et paysagère qui fondent le caractère rural de notre département ?

Cette formation de 2 demi-journées s'adresse à tous les élus qui souhaitent acquérir les bases en matière d'urbanisme.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les bases de l'urbanisme et de l'aménagement pour mettre en œuvre les projets de votre commune
- Comprendre les enjeux spécifiques de l'urbanisme en milieu rural à l'heure de la sobriété

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Apprécier les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de votre village
- Identifier les leviers pour un aménagement sobre et frugal de votre commune
- Connaître les moyens d'action dont peuvent se saisir les élus des communes rurales

PROGRAMME

MARDI 13 OCTOBRE : 14H00 – 17H30 – SAINTE-MARIE-D'ATTEZ

Identité rurale et stratégie de développement

- Les défis à relever en matière d'aménagement
- Les caractéristiques des bourgs et villages de l'Eure

Visite commentée d'aménagements paysagers réalisés à Sainte-Marie-d'Attez

Exercice pratique : observer les motifs architecturaux, urbains et paysagers et identifier les ressources potentielles de sa commune

MARDI 3 NOVEMBRE : 14H00 – 17H30 – MESNIL-EN-OUCHE

Les outils de base de l'aménagement

- Le PLU(i) pour encadrer les initiatives privées
- La préemption pour acquérir du foncier
- La taxe d'aménagement pour financer ses équipements

Visite commentée des projets en cours dans le centre-bourg de la Barre-en-Ouche à Mesnil-en-Ouche : pôle santé et résidence autonomie, espaces publics du centre-bourg, pôle socio-culturel

Exercice pratique : identifier les leviers et les bons outils pour mettre en œuvre son projet (venez avec votre projet !)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique illustré
- Visites de site
- Ateliers pratiques

INTERVENANTS

- Christine BOISSEAU – Urbaniste, CAUE27
- Sandra HUPPE – Urbaniste et paysagiste, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardis 13 octobre et
3 novembre 2026

DURÉE :
1 jour (7h)

PUBLIC :
Élus, secrétaires
de mairie

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEUX :
Sainte-Marie-d'Attez
- Le P'tit bar de la
mairie et Mesnil-
en-Ouche - Pôle
socio-culturel

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0 € (Le coût de la
formation est pris en
charge par la part de
la taxe d'aménage-
ment que le Conseil
départemental
reverse au CAUE27)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Jeudi 1er
octobre 2026

LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME

OUTILS, ACTEURS ET STRATÉGIE



Comment maîtriser l'aménagement de sa commune ? Quels sont les outils à disposition des collectivités et comment les mobiliser ? A l'heure du zéro artificialisation nette et de la sobriété foncière, cette formation vous permet de comprendre les fondamentaux de l'urbanisme et les leviers à votre disposition.

La formation s'appuie sur un jeu sérieux qui vous propose de vous mettre dans la situation d'acteurs publics et privés de l'aménagement. Au cours d'un mandat municipal, vous simulez le développement d'un bourg rural en portant des projets de construction de logements ou d'équipements, de revitalisation de bâti de centre-bourg, de reconversion de friches, de renaturation...

Vous apprendrez à décrypter les logiques à l'œuvre, les interactions entre les stratégies d'acteurs, les logiques économiques et la politique foncière. Vous pourrez tester la mise en place des outils de planification, de fiscalité et de maîtrise foncière pour accompagner l'aménagement de votre territoire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les interactions entre acteurs locaux pour mettre en œuvre les projets
- Approcher les logiques économiques, financières et foncières des projets d'aménagement
- Prendre du recul sur les modalités d'aménagement des communes

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître les outils de planification, financiers, fiscaux et juridiques à disposition des collectivités pour maîtriser l'aménagement de leur territoire
- Identifier les ressorts d'une politique foncière dans le cadre du ZAN
- Appréhender les logiques économiques des acteurs privés de la construction

PROGRAMME

MARDI 1ER DÉCEMBRE : 9H00 – 17H00

Présentation et lancement de la mise en situation

- Présentation et explication du jeu de rôles
- Elaboration collective du projet global d'aménagement
- Prise en main de la simulation : répartition entre équipes
- Notions abordées : stratégie de sobriété foncière (ZAN), logiques d'acteurs

Déjeuner libre à la charge des participants

Mise en situation, simulation jouée des années 1&2 du mandat

- Mise en place des actions d'aménagement par les équipes
- Notions abordées : les outils d'aménagement, l'équilibre économique des opérations de construction

MERCREDI 2 DÉCEMBRE : 9H00 – 17H00

Mise en situation, simulation jouée des années 3&4 du mandat

- Mise en place des actions d'aménagement par les équipes
- Notions abordées : le financement des équipements publics, la reprise du bâti ancien vacant

Déjeuner libre à la charge des participants

Poursuite et fin de la simulation jouée

- Bilan de la mise en situation par rapport au projet global d'aménagement élaboré au début de la mise en situation
- Notions abordées : interactions et jeux d'acteurs, les leviers de maîtrise d'une stratégie d'aménagement durable

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mise en situation sous forme de simulation jouée en groupes.

La formation utilise l'outil pédagogique « Urbax 21 » (urbax.eu), une simulation jouée de l'aménagement urbain. Les participants incarnent les acteurs de l'aménagement (élus, promoteur, commerçant, industriel...) tandis qu'un programme informatique simule l'évolution du contexte urbain selon les actions lancées par les participants.

INTERVENANTS

- Christine BOISSEAU – Urbaniste OPQU, CAUE27
- Alice PERRIN – Architecte et urbaniste OPQU, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :

Jeudi 1er et vendredi 2 décembre 2026

DURÉE :

2 jours (14 h)

PUBLIC :

Tout public : élus, agents de collectivités, professionnels, étudiants

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :

Evreux - Hôtel du Département (salle du bureau), 14 Bd Georges Chauvin

NOMBRE

DE STAGIAIRES :

Min. 7 – max. 18

TARIF :

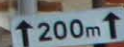
60 € (coût de location de la licence Urbax)

DATE LIMITE

D'INSCRIPTION :

Lundi 16 novembre 2026

Autres formations pour vos territoires



LES CLÉS DE L'URBANISME

PLU(i), MODE D'EMPLOI – À LA CARTE

Depuis 20 ans qu'il existe, le plan local d'urbanisme (PLU) est devenu un outil indispensable en aménagement et urbanisme pour maîtriser le développement de sa commune. Mais il n'est pas évident de s'approprier ces documents, à la fois juridiques, techniques et politiques. Quels sont leurs contenus ? À quels enjeux répondent-ils ? Comment y transcrire la spécificité et l'identité du territoire que vous portez en tant qu'élus ? Grâce à un format « à la carte », composez le cycle de formation avec les modules thématiques que vous souhaitez.

OBJECTIF DE FORMATION : construire une culture commune et comprendre comment se servir de son PLU(i) pour encadrer l'aménagement de son territoire.

CONSTRUIRE EN COEUR DE BOURG – 1 JOUR

Nos campagnes font aujourd'hui face à de profondes mutations, appelant des changements importants dans la manière de concevoir l'aménagement. Dans ce contexte mouvant, comment répondre aux nouvelles attentes en matière de préservation des terres agricoles, de place réservée à la nature, de dépense énergétique, d'accueil d'habitat ? Comment répondre à ces questions dans le respect de l'identité des communes rurales ? À travers 3 modules d'un après-midi, cette formation vise à donner aux élus ruraux des clés pour aménager leur commune, de la planification à l'opérationnel.

OBJECTIF DE FORMATION : apprendre à identifier les espaces non bâtis dans votre commune et ce à quoi il faut faire attention pour les urbaniser.

ZAN : HABITER LES BOURGS ET LES VILLAGES DE L'EURE À L'HEURE DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE – 1,5 JOURS

Afin de faire face aux enjeux de la transition écologique, la loi Climat et résilience de 2021 a introduit des objectifs ambitieux et inédits de modération de la consommation foncière, avec en perspective la « zéro artificialisation nette ». Comment se développer sans s'étaler ? Quels sont les outils à connaître pour répondre à ce contexte nouveau ? Sur quels professionnels s'appuyer ? À travers 3 modules d'un après-midi, cette formation vise à donner aux élus des clés pour répondre aux attentes de leurs habitants, et de ceux qu'ils souhaitent accueillir, dans le respect de l'identité de leurs bourgs et villages.

OBJECTIF DE FORMATION : comprendre les principes pour aménager sa commune à l'heure du « zéro artificialisation nette ».

POUR LES ÉLUS ET AGENTS DE VOTRE TERRITOIRE, DES FORMATIONS À LA DEMANDE ET SUR-MESURE

Le CAUE27 peut aussi répondre à vos demandes de formations sur-mesure.

Celles-ci seront adaptées à l'identité et au contexte territorial de vos communes, et élaborées en fonction des thèmes que vous souhaitez aborder. Organisées sous forme de cycles, de journées entières ou de demi-journées, elles sont constituées d'une partie théorique et d'une partie pratique, et prennent la forme d'ateliers en groupes restreints pour permettre les échanges. Elles peuvent intégrer des visites de sites et d'opérations.

L'ÉCONOMIE DE L'AMÉNAGEMENT

COMPRENDRE LES CLÉS DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS – 2 JOURS

Le développement des communes rurales répond à des logiques spécifiques, différentes des agglomérations urbaines. Grâce à une pédagogie interactive, cette formation ludique vise à décrypter ces logiques. Simulez la transition écologique, énergétique et économique d'un territoire intercommunal et découvrez les clés pour aménager un territoire à partir de ses ressources propres.

OBJECTIF DE FORMATION : comprendre les logiques économiques et l'attractivité spécifiques des espaces ruraux dans une stratégie de relocalisation du développement en milieu rural.

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

VÉGÉTALISER ET DÉSIMPÉRMEABILISER LES ESPACES PUBLICS DE MA COMMUNE – 2 JOURS

L'adaptation au changement climatique rend le végétal toujours plus désirable pour un cadre de vie plus agréable. Dans ce contexte, de plus en plus de communes souhaitent recycler certaines surfaces imperméabilisées de leur territoire. Cette formation vous donne les clés de compréhension indispensables à partir de cas pratiques. Vous découvrirez les principes d'aménagement simples et frugaux pour réaliser des espaces publics plus résilients.

OBJECTIF DE FORMATION : revisiter les espaces publics de sa commune en intégrant les enjeux de végétalisation et désimpermeabilisation des sols.

APPRENDRE À CONDUIRE LE VIVANT POUR LA GESTION D'ESPACES PAYSAGERS ET NATURELS – 2 JOURS

Les modes de gestion des espaces paysagers et de nature évoluent vers des manières de faire plus durables, économes des ressources locales et respectueuses de la biodiversité. Dans ce contexte, les espaces de friche en cours de renaturation appellent une attention particulière. S'agissant d'espaces sans usage défini, en cours de réappropriation par la faune et la flore, il est nécessaire d'y employer des méthodes qui s'adaptent aux dynamiques naturelles. Afin de préserver la qualité de ces sites, ces méthodes doivent être mises en œuvre avec sobriété et en réemployant les ressources présentes sur place.

OBJECTIF DE FORMATION : entretenir des espaces à l'aide de techniques respectueuses du vivant et sobres en moyen.



Votre organisme
de formation

IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

CAUE27

22 rue Joséphine, 27000 ÉVREUX.
SIRET : 317 220 085 00045

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°28 27 01955 27 auprès du préfet de Région de Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CONTACTS

DES QUESTIONS SUR VOTRE INSCRIPTION :

Géraldine DECTOT
Responsable administrative
02 32 33 15 78 – formation@caue27.fr

DES QUESTIONS SUR LE CONTENU
PÉDAGOGIQUE D'UNE FORMATION :

Christine BOISSEAU
Responsable pédagogique
02 32 33 42 43 – formation@caue27.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ACCUEIL

PRÉ-INSCRIPTION PAR MAIL UNIQUEMENT À :
formation@caue27.fr

À réception de votre mail de pré-inscription, un bulletin d'inscription vous est transmis. L'inscription est valide à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et signé.

L'inscription suppose l'acceptation des conditions générales de vente et le règlement intérieur des formations du CAUE27.

Sauf indication contraire, l'inscription aux formations du CAUE27 n'engendre pas de participation financière pour les participants. Le CAUE27 prend en charge les coûts des formations sur ses fonds propres.

Sauf indication contraire, les repas ne sont pas compris ni pris en charge par le CAUE27. Chaque participant est responsable de s'organiser par lui-même.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP

Toutes les formations du CAUE27 sont organisées dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le CAUE27 afin que nous étudions au mieux votre demande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation engagées par le CAUE27, telles que prévues par l'article L 6313-1 du Code du travail. Elles détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation CAUE27 et du bénéficiaire de l'action de formation. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

CONDITIONS D'ACCUEIL

INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute inscription aux actions de formation du CAUE27 se fait à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé par le bénéficiaire de l'action de formation. Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles. Conformément à la réglementation en vigueur, le CAUE27 fait parvenir au bénéficiaire de l'action de formation une convention de formation professionnelle. Le bénéficiaire s'engage à la retourner signée au CAUE27 dans les plus brefs délais.

Le CAUE27 envoie par mail au bénéficiaire :

- la convocation, une semaine avant la formation ;
- l'attestation de formation du stagiaire, à l'issue de la formation.

Le bénéficiaire de l'action de formation s'engage à respecter le règlement intérieur des formations du CAUE27.

ACCUEIL, EFFECTIFS ET PROGRAMME

Les lieux, dates et horaires des formations sont indiqués sur la convocation de formation. Sauf mention contraire sur le programme,

la durée d'une journée de formation est fixée à 7 heures, d'une demi-journée à 4 heures et les repas ne sont pas pris en charge.

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. Exceptionnellement, le CAUE27 peut être amené à modifier les lieux des formations ou à remplacer un formateur absent par un autre aux compétences équivalentes.

Chaque formation a un effectif minimum et maximum, déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Cet effectif est indiqué sur le programme de la formation. Le CAUE27 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis des bénéficiaires de l'action de formation. Il ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement échappant à son contrôle raisonnable.

CONDITIONS D'AJOURNEMENT, D'ABSENCE ET D'ANNULATION

AJOURNEMENT ET ANNULATION À L'INITIATIVE
DU CAUE27

Le CAUE27 se réserve la possibilité d'ajourner la formation dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer son bon déroulement. Tout report ou annulation intervient au plus tard une semaine avant la date prévue, sauf en cas de force majeure.

ABSENCE ET ANNULATION À L'INITIATIVE
DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire de la formation a le droit de remplacer un participant absent par un autre, répondant aux mêmes besoins et respectant les pré-requis. La demande doit être adressée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS

par écrit et sera admise jusqu'à l'ouverture de la session de formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition d'en faire la demande écrite par mail au moins une semaine avant le jour et l'heure du début de la formation.

En cas d'annulation de la formation par le bénéficiaire moins d'une semaine avant le début de la formation, le CAUE27 se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation de 500 euros nets.

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Sauf mentions contraires dans le programme et la convention de formation, les coûts des formations du CAUE27 sont pris en charge sur la taxe d'aménagement que le Conseil départemental de l'Eure reverse au CAUE27.

Dans le cas où les coûts de formation reviennent au bénéficiaire de l'action de formation, les prix sont indiqués en euros et nets. Le règlement est à effectuer à l'inscription au comptant sans escompte, par virement à l'ordre du CAUE27. Le CAUE27 n'applique pas les paiements par subrogation. La facture acquittée sera envoyée par mail à l'issue de la formation.

CONDITIONS DE COMMUNICATION ET DE JURIDICTION

COMMUNICATION

Le CAUE27 s'engage à ne communiquer à aucun tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, toutes les informations transmises par le bénéficiaire, sauf dispositions légales l'exigeant.

Le bénéficiaire autorise le CAUE27 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la formation à titre de références de sa

participation dans l'ensemble des documents produits par le CAUE27.

Sauf avis contraire exprimé par le bénéficiaire, le CAUE27 se donne la possibilité de photographier certaines étapes significatives de la formation, à des fins d'illustration interne (site internet, rapport d'activité...). Elles ne seront jamais publiées de manière nominative et référencées.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercé en faisant une demande par mail au CAUE27.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de la formation sont des œuvres originales et, à ce titre, protégées par des dispositions légales en matière de propriété intellectuelle et de copyright. Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive du CAUE27.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales de vente et tous les rapports entre le CAUE27 et ses bénéficiaires relèvent de la Loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal compétent le plus proche du siège du CAUE27 quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire de l'action de formation, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

OBJET ET APPLICATION

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Toute personne doit en respecter les termes durant toute la durée de l'action de formation.

Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des stagiaires ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui des établissements accueillant la formation. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier.

DISCIPLINE GENERALE

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques de l'établissement où se déroule le stage, dont les stagiaires doivent prendre connaissance.

Conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte et à avoir

un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Il est formellement interdit aux stagiaires de :

- entrer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue ;
- fumer ou vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif ;
- introduire des boissons alcoolisées ou produits interdits dans les locaux ;
- quitter la formation sans motif ;
- emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- enregistrer ou de filmer la session de formation, sauf dérogation expresse.

Les appels téléphoniques et plus généralement l'utilisation du téléphone portable seront réservés aux pauses et dans tous les cas les téléphones devront être utilisés uniquement à l'extérieur de la salle de formation.

HORAIRES, ABSENCE ET RETARD

Les horaires de formation sont fixés par le CAUE27 et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

SUIVI DE LA FORMATION

Le stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de formation à transmettre, selon le cas, à son employeur ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

UTILISATION DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Il est tenu d'utiliser le matériel conformément à son objet, son utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction, qui pourra consister selon la gravité du manquement :

- un avertissement ;
- un rappel à l'ordre ;
- une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable du CAUE27 se réserve le droit d'informer de la sanction prise l'employeur du stagiaire lorsque ce dernier participe dans le cadre de ses fonctions à la formation.

RECLAMATIONS

Les réclamations motivées doivent être envoyées par mail au CAUE27. Le CAUE27 mettra tout en œuvre pour la traiter dans les meilleurs délais et faire un retour écrit au stagiaire.

DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Sabine Guitel – directrice du CAUE27
DIRECTION ARTISTIQUE ET DESIGN GRAPHIQUE :
Monsieur T – monsieur.t.fr



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

22 rue Joséphine
27000 ÉVREUX
Tél : 02 32 33 15 78
caue27.fr